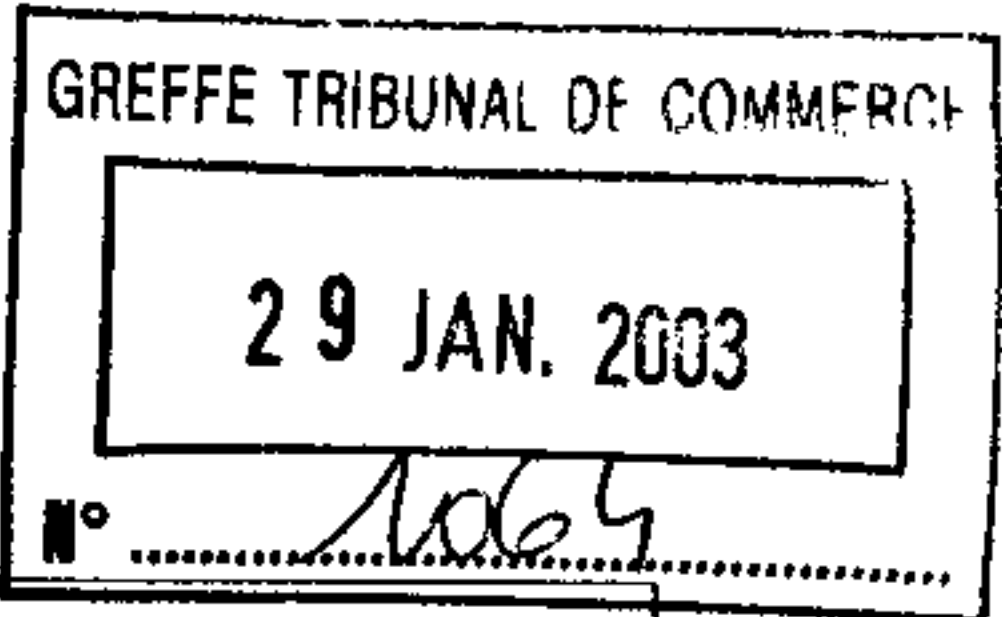


AB PARCS - SOMEBA

S.A. au Capital de 528.000 €
174, Avenue de la Division Leclerc
95160 MONTMORENCY
RCS Pontoise B 422 382 614



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mil deux
Le 9 décembre
A 11 heures

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale, à Soisy S/Montmorency (95230) 1 Avenue Kellermann, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 2 décembre 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

M. Bruno Fayolle préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. Francis Fayolle, et M. Claude Chaillié, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

M. Claude Chaillié est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 27 151 actions, soit le tiers au moins des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Handwritten signatures of the President and Secretary. The first signature is a stylized 'B' for Bruno Fayolle, and the second is a stylized 'C' for Claude Chaillié. To the right of the signatures is the text 'BF'.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer M. J.M. HELENNE comme commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet Constantin Associés.

DEUXIEME RESOLUTION

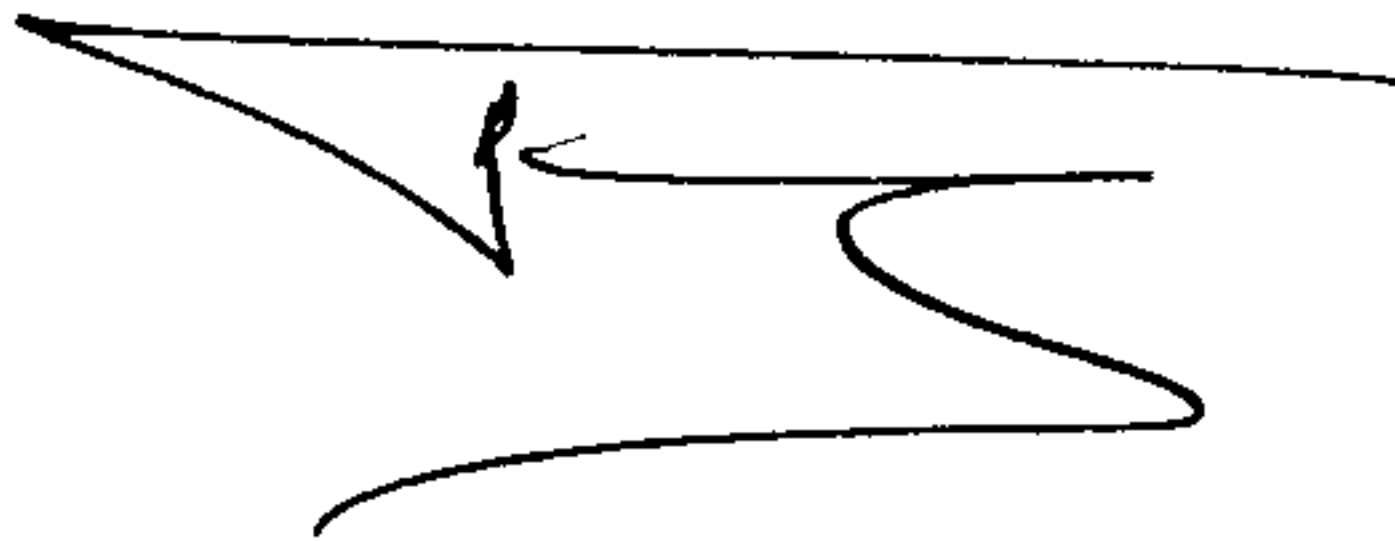
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Mme Anne MARCK, comme commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Michel BONHOMME.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

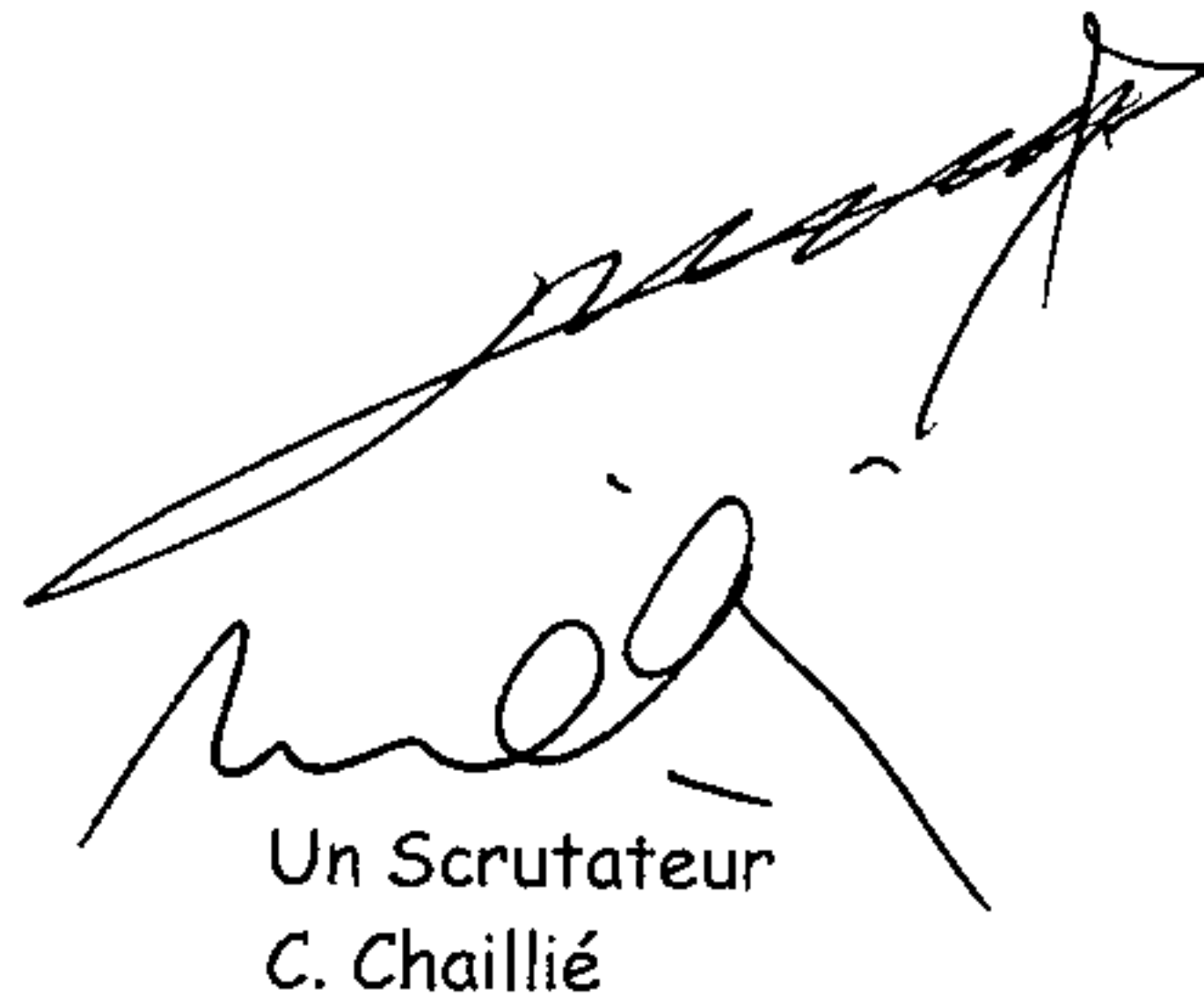
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Bruno Fayolle



Un Scrutateur
Francis Fayolle



Un Scrutateur
C. Chaillié

2017, 10/10/2017, 10/10/2017

